

## Résumé des rapporteurs de la Conférence Annuelle 2013 de l'ICA

Quand Karel Velle a ouvert la première Conférence Annuelle de l'ICA, il a décrit le programme comme « équilibré, intéressant et excitant ». Je suis sûre que tous les participants seraient d'accord pour dire que la conférence a été tout cela à la fois, et même plus. Je l'ai trouvée à la fois provoquante et effrayante. Pourquoi effrayante ? Considérons les faits énoncés par Galina Datskovsky : les données doublent de volume tous les 12 à 18 mois. Comment faire face à cela ? Que pouvons-nous, professionnels de l'information, apporter ? Sommes-nous considérés comme faisant partie de la solution ? Et, que nous le soyons ou pas, c'est une chose à laquelle nous devons tous faire face, peu importe la partie du monde où nous vivons et peu importe le secteur (public ou privé) dans lequel nous travaillons. Et ce n'est pas près de disparaître !

Le thème de la conférence – Responsabilité, Transparence et Accès à l'Information – aurait pu difficilement être plus actuel et pertinent. Dans ce monde post-Wikileaks et post-Snowden où la méfiance envers les organismes publics et les politiciens semble atteindre un niveau record, il est plus que temps pour notre profession d'occuper le devant de la scène et d'aider à regagner cette confiance perdue : la confiance dans les documents eux-mêmes, la confiance en nous en tant que professionnels et peut-être même la confiance dans l'institution du gouvernement. Comme le disait notre Président lors du discours d'ouverture, la voix de la profession archivistique ne peut être assez entendue. Notre perspective est le futur : nous servons les citoyens de demain et du futur.

En regardant le programme, nous pouvons discerner trois grands axes :

- Open gouvernement et open data, avec les questions qui en découlent liées à l'accès à l'information, aux lois de Liberté de l'Information, et à la protection de la vie privée et des données personnelles
- Les défis actuels des records managers et leur rôle
- L'engagement des citoyens envers le gouvernement et les archives

La conférence a débuté par une séance plénière animée et stimulante qui a donné le ton pour les 2 jours suivants. Anne Thurston, décrivant les archives comme le fondement du développement au niveau mondial, a mentionné le plan d'action du gouvernement britannique sur le gouvernement ouvert, qui stipule que « la transparence et le gouvernement ouvert sont des idées dont le temps est venu... les informations possédées par le gouvernement devraient être ouvertes pour que tout le monde puisse y avoir accès », et nous a rappelé que si la révolution de la transparence doit réussir les professionnels des archives en seront les acteurs clef. Mais sommes-nous généralement perçus comme des acteurs clefs ? Anne pense que non. Pourtant, avec l'Open Government partnership, les gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont mis en évidence l'importance du records management. Si un gouvernement doit être tenu responsable, les données doivent

être fiables. La qualité du système de records management rend les données dignes de confiance. Nous avons un rôle unique à jouer dans la définition des politiques et des systèmes: si nous ne le faisons pas, d'autres le feront pour nous. À ce jour, selon Anne, la profession n'a pas encore communiqué de manière efficace avec les décideurs politiques.

William Debeuckelaere, président de la Commission de la vie privée belge nous a rappelé que le droit à la vie privée implique également le droit de savoir comment vos données ont été traitées par d'autres.

Alison North a souligné l'importance de la responsabilité, sans laquelle nous nous dirigeons vers la route de « la mort, la mort, la destruction et la mort »! Elle a illustré sa présentation en parlant du cas où elle a été consultée en tant que témoin expert : l'explosion d'une conduite de gaz à San Bruno en Californie. Les documents relatifs à cette conduite avaient été détruits : l'affaire est devenue un problème de records management. Il est rapidement devenu clair que même si les organisations pensent détenir leurs dossiers, souvent elles ne les ont pas. Comme le fait remarquer Miriam Nisbet, « si vous avez quelque chose mais que vous ne le trouvez pas, vous ne l'avez pas ». La responsabilité est très importante !

L'incroyable message que j'ai retenu de cette séance plénière est le fait que nous devons comprendre et prendre conscience de l'importance de notre contribution, qui est cruciale. Nous avons besoin d'une approche multidisciplinaire et ne devons pas rester isolés au sein de notre profession. Nous devons nous retirer de l'environnement dans lequel nous travaillons, et dans lequel nous nous sentons à l'aise, et apprendre à parler à d'autres au-delà de nos organisations sœurs. Nous devons parler avec les professionnels des TIC, les avocats, à toute personne opportune et, plus important, nous devons sortir de notre zone de confort. Alison a comparé notre profession au TARDIS de Dr Who : plus large à l'intérieur que ce qu'il paraît à l'extérieur. Elle nous a exhortés, comme Dr Who, à sortir de notre TARDIS personnel.

Dans les sessions parallèles qui ont suivi, ces questions ont été traitées avec plus de profondeur par un large panel de conférenciers. Nous avons appris que, même si tout cela sonne bien, l'open data n'entraîne pas la responsabilité et parfois même agit comme un écran de fumée et ce n'est pas, de fait, un substitut pour une bonne loi sur la Liberté d'Information. Mais de telles lois sont-elles la réponse ? Nous avons appris qu'où elles existent, ces lois sont essentiellement utilisées par les journalistes, les militants, à des fins politiques mais elles ne sont pas utilisées par « les membres lambda du public ». En effet, l'on pourrait dire que les lois de Liberté d'Information ont muselé les archives, dans le sens où les gens ont moins envie de laisser des traces écrites, se disant que leurs documents seront sujets à des demandes de FoI plus tard.

Mais là où les FoI existent, un système efficace de records management est vital, dans le sens où s'il n'y a pas les documents que les gens aimeraient voir, il est inutile qu'une telle loi existe. La méfiance à l'égard du gouvernement est souvent une conséquence directe de la perte de documents. Les citoyens sont moins enclins à croire la version officielle des

événements, ce qui conduit à une augmentation de théories du complot, ce qui conduit à la méfiance, et un cercle vicieux se met en place. David Clarke (journaliste, utilisateur des archives et ardent défenseur de la législation Fol) a préconisé une plus grande transparence sur les décisions d'évaluation, nous invitant à être nous-mêmes plus responsables.

Nous avons appris que nous ne pouvons pas présumer de l'existence de la législation Fol dans tous les pays, et que les écarts ne sont pas toujours là où l'on pourrait s'y attendre. L'Italie par exemple ne possède pas de loi de ce genre, seulement une loi autorisant l'accès à certains types de documents, un système qui a de sérieuses limites. Nous devons prendre en considération les différences culturelles lors de nos réflexions sur les lois concernant la Liberté d'Information. Mariella Guercio nous a rappelé que, contrairement à la situation décrite par David Clarke pour le Royaume-Uni, il n'existe pas de tradition de journalisme d'investigation en Italie ; il n'y a donc pas de réelle pression pour une loi sur la Fol. Et même dans les pays où une telle loi existe, les apparences peuvent parfois être trompeuses : au Royaume-Uni, beaucoup de documents ne sont pas concernés par la loi. David Clarke nous a enjoint d'être plus proactifs lorsqu'il s'agit d'informer le public qu'il a le droit d'utiliser la législation relative à la Fol, mais il y a toujours le danger d'un retour de bâton et d'une puissante contre-attaque à la création et l'expansion de lois sur la Fol.

En tant que professionnels, nous nous trouvons aujourd'hui souvent au milieu de deux côtés opposés : c'est le débat entre accès versus vie privée, désir de capturer les données électroniques (emails) contre peur de leurs créateurs de se retrouver confrontés à une requête de la Fol, entre avancée rapide de la technologie et angoisse sociale et politique généralisée, entre ce que les gens aimeraient/attendent du contenu des documents et ce que ces derniers révèlent vraiment. Les archivistes peuvent être accusés de détruire/falsifier des documents simplement parce que les chercheurs n'y trouvent pas ce qu'ils étaient venus chercher ou ce qu'ils s'attendaient à voir.

Un point intéressant a été fait sur le rôle du records manager, qui a toujours plus ou moins été le même, malgré les changements rapides dus à la technologie. Les records managers donnent un contexte aux documents, orientent les utilisateurs et rationalisent l'information – seulement aujourd'hui ils doivent faire face à des changements plus rapides que jamais. Est-ce juste un exemple de « plus ça change plus c'est la même chose » ? Et même si c'était le cas, la rapidité de l'évolution technologique, qui ne peut qu'évoluer plus vite encore, nous oblige et nous obligera à changer et nous développer, peut-être plus vite que ce à quoi nous sommes habitués, dans le but de sécuriser notre position cruciale au centre de la scène. Le Président Obama a souligné dans une note de la Maison Blanche qu'« un records management adéquat était la colonne vertébrale d'un gouvernement ouvert ». Cela étant, nous en sommes les acteurs principaux. C'est de la qualité de la création et de la gestion du système de records management dont nous sommes responsables et qui rendra le public (à tous les niveaux, que ce soit individuel ou gouvernemental) confiant ou méfiant envers les données qu'il trouve.

Alors quels sont les messages clés à retenir de cette première Conférence Annuelle de l'ICA ?

- La pertinence et le succès du secteur des archives et du records management dépendent de notre habileté et de notre volonté à collaborer avec les autres secteurs. Nous devons traverser les frontières pour aller vers les autres professions.
- Nous devons être capables de faire face aux changements et développements technologiques et aux attentes croissantes relatives à l'accès à l'information, qui nous forcent à réagir promptement à ces changements.
- Nous ne sommes toujours pas considérés comme des partenaires clés, mais nous avons une contribution unique à faire et nous devons comprendre et avoir conscience de cette singularité, et nous devons obtenir confiance en nous pour promouvoir notre travail auprès d'autres professions.
- Nous devons penser à la manière de nous présenter et nous positionner. Sommes-nous des archivistes, des records managers, des pionniers de l'information, des managers du changement ? La manière dont nous nous appelons ou la manière dont nous perceivent les autres important-elles réellement ?
- Nous devons penser à la manière de défendre notre profession.
- Nous devons apprendre les uns des autres. Cette conférence a été un excellent exemple de la meilleure manière d'y arriver.

Galina Dastkovsky a parfaitement résumé la situation actuelle, lorsqu'elle a dit « La gouvernance de l'Information n'est pas juste une destination – c'est un voyage et vous, les professionnels de la Gouvernance de l'Information, êtes le conducteur ». Et c'est sans aucun doute ici que nous voulons être.

Je suis très reconnaissante envers mes collègues Didier Grange, Margaret Crockett, Claude Roberto, Cristina Bianci, Geert Leloup et Christophe Martens pour leur contribution à ce court rapport.

Margaret Turner